

6-1. Compte rendu financier :

bilan qualitatif de l'action réalisée 2015

Cette fiche est à détacher et à retourner dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été accordée¹. Elle doit obligatoirement être établie, avant toute nouvelle demande de subvention. Vous pouvez ne renseigner que les cases grises si le budget prévisionnel de l'action projetée a été présenté sous cette forme.

Cette fiche peut être adaptée par les autorités publiques en fonction de leurs priorités d'intervention.

Intitulé de l'action : ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Pourquoi cette action a été mise en place ?

Un soutien ciblé sur les territoires les moins bien servis, au regard des besoins repérés.

- ✚ Une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants
- ✚ Un encadrement de qualité
- ✚ Une implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, la mise en œuvre et l'évaluation des actions
- ✚ Une politique tarifaire accessible aux enfants des familles les plus modestes
- ✚ Contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands.

À partir des études réalisées par le "CRÉDOC". (Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de vie) et par la fédération d'Éducation Populaire "Les Francas", nous pouvons établir plusieurs constats quant aux pratiques d'activité et aux attentes des familles et des jeunes à l'égard des structures d'animation : 70 % des familles font faire des activités à leurs enfants ; les activités sportives sont plébiscitées, les activités artistiques minoritaires.

La désaffection des jeunes des structures d'animation n'est pas un constat récent. Filles et garçons, de milieux populaires fuient progressivement les structures d'Éducation Populaire depuis plus de 30 ans.

Une infime partie des structures destinées à l'accueil des jeunes de plus de 12 ans reçoit un public mixte, ou des adolescentes de façon régulière et suivie. Si un certain nombre de lieux fonctionnent relativement bien, c'est-à-dire sans heurt, auprès d'un public fidélisé, c'est malgré tout au détriment **des adolescentes** qui n'y viennent pas. Enfin, un nombre toujours trop important de structures sont aux prises avec des groupes de garçons avec lesquels les affrontements symboliques, voire physiques, sont fréquents. Dans ces structures-là, seuls les groupes en question y sont et y règnent, empêchant par leur présence même, **la venue des filles**, mais aussi d'autres adolescents.

¹ Cf. Arrêté du Premier ministre du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 2 avril 2000 relatives aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Décrire précisément la mise en œuvre de l'action :

Les ateliers artistiques hebdomadaires ouverts sur toute l'année 2015 (théâtre, danse, cirque, chant, vidéo, photo, djembé, échasses, confections de costumes et de décors, etc.) ont permis la rencontre entre le monde de l'éducation et celui de la création. Lieux privilégiés du partenariat avec l'environnement culturel du centre Le Lac, ils ont permis aux familles de découvrir la diversité et la complémentarité des expressions artistiques par une approche à la fois pratique et critique. Ils ont impliqué les parents dans les projets artistiques et culturels de leurs enfants.

Les ateliers ont privilégié, chaque fois que cela a été possible, la rencontre entre plusieurs arts. Chacun a une spécificité pédagogique. Leur point commun a été d'être ouvert à des partenaires culturels qui sont venus apporter leurs compétences aux côtés des parents dans le cadre d'un projet.

La mise en place d'ateliers d'éducation artistique et culturelle a permis un égal accès de toutes les générations à l'art et à la culture, dans le respect de la liberté et des initiatives de l'ensemble des acteurs concernés.

Un animateur qualifié dans les arts du cirque a été spécifiquement recruté à raison de 35 heures hebdomadaires. La compagnie LA BIRBA a été en résidence d'artistes, sur plusieurs mois pour créer un spectacle intergénérationnel.

Ils ont permis de diversifier les modes de rencontre avec les arts.

Les ateliers artistiques ont été construits autour d'un projet annuel élaboré par l'équipe d'administrateurs et de salariés du centre social Le Lac, de partenaires et de familles. Ils ont contribué à l'ouverture du centre social Le Lac sur leur environnement culturel et tout particulièrement sur la vie artistique contemporaine.

Les familles ont découvert la diversité et la complémentarité des expressions artistiques par une approche à la fois pratique et critique.

Les ateliers artistiques ont ouvert des perspectives sur leur environnement culturel. Ils ont proposé de nouvelles possibilités d'expression artistique personnelle au sein de projets collectifs qui ont sollicité leurs capacités d'innovation et d'expérimentation. Ils ont développé des situations d'échanges et de débats sur des productions ou de grandes problématiques artistiques.

Les familles ont été sensibilisées aux métiers liés au monde de l'art et de la culture. La pratique a été au centre des ateliers artistiques qui se sont enrichis naturellement d'une ouverture sur l'environnement culturel (pôle culturel, médiathèque, spectacle, etc.). Elle a intégré les nouvelles technologies (réalisation d'un film vidéo et de reportages photo dans la démarche de création).

Les ateliers artistiques ont été placés sous la responsabilité du directeur du centre social Le Lac et de son équipe de salariés permanents (responsables de l'Animation Collective Familles et des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité, les directeurs des Accueils de Loisirs Sans Hébergement, de l'Accueil de jeunes, le responsable de la logithèque, l'animateur artistique, etc.).

Il a constitué une équipe pluridisciplinaire en s'assurant la collaboration d'autres intervenants dotés de personnels spécialisés (Les membres de la compagnie LA BIRBA, des intervenants vidéo, la MJC Calonne ou encore les responsables bénévoles de l'atelier théâtre et de la chorale du centre social Le Lac, etc.).

Les ateliers artistiques ont été le lieu privilégié du partenariat.

Les activités artistiques ont reposé sur un projet annuel lui-même inscrit dans le projet d'établissement du centre social Le Lac. Elles ont été mises en valeur par de nombreuses productions et présentations tout au long de l'année. Elles se sont inscrites dans la continuité.

Un comité de pilotage, composé des responsables de l'Animation Collective Familles, des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité, des directeurs des Accueils de Loisirs Sans Hébergement et de l'Accueil de jeunes, a été chargé de la mise en œuvre et du suivi des ateliers artistiques proposés par les intervenants dotés de personnels spécialisés.

Ce comité a conseillé et accompagné les équipes, notamment lors des étapes importantes : information, cahier des charges, financements, partenariat, évaluation, etc. Le comité de pilotage a veillé à l'équilibre et à la cohérence des interventions, à la qualité des partenariats, à la complémentarité de l'offre artistique et culturelle dans chaque discipline.

Les ateliers artistiques ont pu fonctionner convenablement, car ils ont disposé de locaux adaptés et équipés dans plusieurs établissements (Salles de spectacle Marcillet et pôle culturel, centre Le Lac, etc.).

Par ailleurs, l'implication des familles, des salariés et des artistes dans les ateliers a été valorisée sous forme de vidéos, photos et spectacle. Ceci a permis de faire connaître largement les productions et les œuvres créées dans le cadre de ces ateliers.

Enfin, afin de prendre en considération l'effort fourni tout au long de l'année par les familles participantes aux ateliers, le comité de pilotage a construit, en concertation avec les équipes, des grilles indicatives d'évaluation en fonction des objectifs fixés et des acquis des participants, notamment en matière de savoirs, de savoir-faire artistiques et culturels, d'expérimentation, d'innovation, d'expression personnelle au sein du groupe.

Quel a été le nombre approximatif de personnes bénéficiaires (par type de publics) ?

(rappeler le public initialement visé)

- ✚ Habitants de la ZUS du Lac, de Torcy et du centre ancien de la ville de Sedan, élèves des établissements scolaires, etc.
- ✚ Cinquante élèves du collège Le Lac de Sedan
- ✚ Deux cents enfants de 4 à 17 ans
- ✚ Une centaine de parents
- ✚ Une trentaine de seniors
- ✚ Cinq personnes handicapées
- ✚ Une trentaine de salariés
- ✚ Mille spectateurs lors des deux représentations à la salle Marcillet.

Rappel des objectifs poursuivis, des résultats attendus et des indicateurs choisis

Mise en place d'ateliers d'éducation artistique et culturelle qui ont pour ambition de viser un égal accès de tous les jeunes à l'art et à la culture, dans le respect de la liberté et des initiatives de l'ensemble des acteurs concernés.

Impliquer les parents dans les projets artistiques et culturels de leurs enfants.

Mise en place d'un parcours d'éducation artistique et culturelle qui a pour objectif de mettre en cohérence enseignements et actions éducatives, de les relier aux expériences personnelles, de les enrichir et de les diversifier.

Mettre en valeur les actions menées en leur donnant une continuité.

Permettre aux jeunes, par l'expérience des pratiques, par la rencontre des œuvres et des artistes, par les investigations, de fonder une culture artistique personnelle, de s'initier aux différents langages de l'art et de diversifier et développer leurs moyens d'expression.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle conjuguera l'ensemble des connaissances acquises, des pratiques expérimentées et des rencontres organisées dans les domaines des arts et de la culture, dans une complémentarité entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Ce parcours contribuera pleinement à la réussite et à l'épanouissement de chaque jeune par la découverte de l'expérience esthétique et du plaisir qu'elle procure, par l'appropriation de savoirs, de compétences, de valeurs et par le développement de sa créativité. Il concourra aussi à tisser un lien social fondé sur une culture commune.

Sa mise en œuvre résulte de la **concertation entre les différents acteurs d'un territoire** afin de construire une offre éducative cohérente à destination des jeunes, qui aille au-delà de la simple juxtaposition d'actions, dans tous les domaines des arts et de la culture.

Favoriser la continuité du parcours d'éducation artistique et culturelle entre les différents temps éducatifs de l'enfant.

Résultats obtenus (écarts par rapport aux objectifs fixés) ?

Le parcours d'éducation artistique et culturelle devait conjuguer l'ensemble des connaissances acquises, des pratiques expérimentées et des rencontres organisées dans les domaines des arts et de la culture, **dans une complémentarité entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.**

En raison de l'organisation des nouvelles activités périscolaires et des difficultés dans leur mise en œuvre (mauvaise gestion des temps de transport, mauvais partage de l'information, animateurs non briefés sur l'emplacement des lieux d'activité, absence de matériel, animateurs non équipés, absence de moyens, problème de remplacement des animateurs absents, etc.), le projet des ateliers d'éducation artistique et culturelle n'a pu être présenté aux enseignants ni aux animateurs qui accueillent les enfants dans les différents temps. Une rencontre n'a

pu être organisée avec la conseillère pédagogique de l'Éducation Nationale afin qu'elle présente le parcours d'éducation artistique et culturelle mis en œuvre dans les écoles par les enseignants.

Ce manque d'échange n'a pas permis de consolider la complémentarité entre les différents temps et de futures coopérations dans une démarche de coéducation.

Les actions communes qui n'ont pas pu être organisées :

- ✚ Créations sur plusieurs territoires qui progressivement ne devenaient plus qu'un.
- ✚ Rassemblements prévus tout au long de l'année avec **les publics du quartier de Torcy, le Secteur jeune de la Ville de Sedan, le centre Le Lac et les établissements scolaires afin d'élaborer un spectacle commun qui devait être présenté aux habitants de la ville de Sedan à la fin de l'année 2015 ou au premier trimestre 2016.**
- ✚ Ateliers communs (parents, enfants, parents/enfants) organisés avec les enfants et les jeunes des différentes structures.

L'absence de la mise en œuvre du partenariat est liée à **la disparition du centre social de Torcy et de l'organisation des nouvelles activités périscolaires et des difficultés dans leur mise en œuvre.**

L'animateur recruté par le centre social Le Lac sur la base de 35 heures hebdomadaires pour mettre en œuvre les activités hebdomadaires en complément des autres intervenants était titulaire du brevet fédéral de contenu pluridisciplinaire. Ce diplôme s'adresse à des personnes issues des Écoles de Cirque adhérentes à la FFEC, agréées ou ayant entamé une démarche qualité, désireuse d'aborder la sensibilisation et la découverte des Arts du Cirque. Il constitue une première étape d'une démarche de formation pour les personnes qui désireraient ultérieurement entreprendre une formation pédagogique des activités du cirque.

L'animateur maîtrisait les compétences minimales pour faire découvrir aux familles, sous la responsabilité des responsables pédagogiques du centre social Le Lac, les techniques de cirque en toute sécurité psychique et physique. Cependant, il souhaitait compléter sa formation par un BPJEPS.

Malgré l'accompagnement et une préparation par l'équipe de salariés du centre social Le Lac, il a échoué à deux reprises aux concours d'entrée de cette formation. Par conséquent, son contrat aidé a dû être interrompu en septembre 2015.

À partir de cette date, les très nombreuses séances (danse, cirque, chant, djembé, échasses, etc.) d'activités organisées au collège Le Lac et au centre social ont dû être annulées ainsi que le projet d'ateliers avec l'école primaire de l'Esplanade.

La fragilité du statut de l'animateur et le manque de moyens financiers pour recruter un salarié dans la durée, obligera les responsables du centre social Le Lac à revoir une partie de l'organisation du projet global.

Avez-vous rencontré des difficultés lors du déroulement de l'action ?

- ✚ Inscrire les publics dans la durée
- ✚ Faire vivre l'intergénérationnel

- ✚ Le manque de formation de l'animateur artistique
- ✚ Le manque de moyens financiers pour recruter un animateur très qualifié
- ✚ La reconstruction du projet en raison de la disparition ou la désaffection des partenaires prévus initialement
- ✚ Interruption de certains ateliers en septembre 2015

Comment les partenaires du projet se sont-ils impliqués ?

Le partenariat a reposé sur le travail conjoint des équipes d'animateurs, des artistes, des professionnels de la culture (comédien, metteur en scène, chorégraphe, musicien, réalisateur, plasticien, technicien du son, de la lumière, etc.). Dans le cadre de la création du spectacle, le partenariat a enrichi les perspectives pédagogiques. Les animateurs et les professionnels de la culture ont croisé leurs compétences et leurs approches.

Le partenariat a été au cœur des enjeux de l'éducation artistique et culturelle. Il a permis l'ouverture des familles aux œuvres du patrimoine et de la création, à des problématiques et des méthodes nouvelles transmises par des artistes et des professionnels de la culture, qui développent leur sensibilité et leur créativité.

Les équipes ont travaillé ensemble afin de généraliser l'éducation artistique et culturelle à toutes les familles dans une démarche intergénérationnelle et interculturelle.

Ils ont permis une meilleure prise en compte des aspirations des familles et une diffusion de la culture plus effective.

Ils ont favorisé la concertation, la confrontation créative, le dialogue et l'émergence d'idées nouvelles. Ils ont garanti la circulation de l'information et la mise en commun des données.

Le comité de pilotage composé des responsables de l'Animation Collective Familles, des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité, les directeurs des Accueils de Loisirs Sans Hébergement, de l'Accueil de jeunes, a été suffisamment souple dans ses exigences pour s'adapter aux besoins des partenaires.

Comment les usagers et plus largement les habitants se sont-ils impliqués dans le projet ?

Par rapport à l'enfant :

L'enjeu artistique, l'enjeu éducatif et l'enjeu corporel. C'est la prise en compte globale et simultanée de ces enjeux par les équipes qui a donné toute sa richesse à leur intervention. Le comité de pilotage a défendu donc une approche où le « faire » se retrouve à parité avec le « percevoir », un ballet entre création et découverte, dans un incessant aller-retour.

Les différents intervenants ont mis les enfants en situation de créer, de donner sens et intentionnalité à un geste, de mûrir un imaginaire. La rencontre avec les œuvres (MJC Calonne, Médiathèque de Sedan) a été une dimension fondamentale de l'irruption de l'art, comme l'a été également la confrontation avec l'exercice d'une discipline artistique.

Le difficile équilibre entre les composantes de la pratique des activités artistiques a été constamment recherché. Dans l'effort de transmission de cette pratique complexe, l'enjeu artistique a été continuellement réaffirmé.

Dans les activités artistiques plus que dans d'autres, les intervenants et les enfants se sont confrontés à l'échec et à sa répétition, à la peur, au risque.

Les activités artistiques ont permis aussi de développer le goût de l'effort, la ténacité, le dépassement de soi, la construction collective d'un mouvement, la compréhension de la différence, le respect de l'autre, etc. **Autant de qualités qui, réinvesties dans la vie en société, contribueront au développement de l'individu et au bien commun.**

Être à l'écoute de son corps et de ses limites, gérer ses déséquilibres, gérer le rapport « prise de risque/sécurité », se mouvoir dans l'espace en quittant ses appuis terrestres ont été autant de prétextes à la (re)découverte de son corps, le plus souvent dans des dimensions inexplorées. De ce point de vue, les activités artistiques ont été un formidable outil de prise de conscience corporelle.

Par rapport à la famille :

Les responsables du centre social Le Lac ont déterminé des critères pour l'accueil des familles :

Caractère d'intérêt général, non lucratif, qualité des services proposés, compatibilité avec les activités de l'Éducation Nationale, complémentarité avec les programmes d'enseignement, respect des principes de laïcité et de non-discrimination.

Ils se sont appuyés sur le principe que la famille est le premier lieu de construction de l'enfant et de transmission des valeurs et des repères. Dans cette fonction d'éducation de leurs enfants, tous les parents sont susceptibles de rencontrer des difficultés, qui peuvent être accrues du fait des problèmes sociaux que rencontrent certaines familles.

Ils ont eu pour objectif d'aider les familles à assurer leur rôle parental en prenant appui sur leurs savoir-faire et leurs ressources. Les actions initiées se sont adressées à l'ensemble des parents sur la base du volontariat. Ils ont pris en compte la diversité des structures familiales et des formes d'exercice de la fonction parentale. Ce dispositif s'est articulé autour du soutien aux initiatives en faveur des parents.

Les ateliers artistiques hebdomadaires ont aussi été des actions d'accompagnement et de soutien des parents dans le cadre universaliste, fondé sur les initiatives locales, dans une relation de connaissance et de confiance des parents et à l'aide d'une mise en réseau des parents, des professionnels et/ou bénévoles et des élus.

Ils ont aidé les parents à répondre aux questions qu'ils se posent à propos de l'éducation de leur(s) enfant(s), notamment aux périodes charnières de son développement, quand l'exercice de la parentalité peut être mis à l'épreuve.

Les intervenants ont permis de prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités parentales en les rassurant sur leurs compétences parentales, et le cas échéant, en les soutenant.

Ils sont restés les acteurs privilégiés. Les actions ont été très diversifiées dans leurs modalités, leurs contenus, leurs ampleurs. Elles ont aussi réuni des parents et leurs enfants dans le but de favoriser la relation parents/enfants.

Par rapport à l'équipe pédagogique :

Les ateliers artistiques hebdomadaires ouverts sur toute l'année 2015 (théâtre, danse, cirque, chant, vidéo, photo, djembé, échasses, confections de costumes et de décors, etc.) ont fait appel à une multiplicité de formes d'expression et de création. C'est pourquoi une collaboration permanente a été mise en œuvre entre les équipes de salariés permanents (responsables de l'Animation Collective Familles et des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité, les directeurs des Accueils de Loisirs Sans Hébergement, de l'Accueil de jeunes, le responsable de la logithèque, l'animateur artistique, etc.) et les équipes pluridisciplinaires, de personnels spécialisés (Les membres de la compagnie LA BIRBA, les intervenants vidéo, la MJC Calonne, les responsables bénévoles de l'atelier théâtre et de la chorale du centre social Le Lac).

L'élaboration d'un projet pédagogique a été indispensable pour déterminer et communiquer aux pratiquants les objectifs, contenus et modalités d'organisation des activités qui leur ont été proposées. Ce projet a précisé les moyens matériels et humains ainsi que les dispositions destinées à garantir la qualification et la formation continue des intervenants.

L'animateur qualifié dans les arts du cirque a accompagné des familles aux spectacles et aux expositions. Il les a informées sur la programmation et négocié les conditions tarifaires afin de leur faciliter l'accès. Il a organisé, en concertation avec le directeur de la MJC Calonne, des interventions d'artistes en amont ou en aval. Il a effectué des propositions régulières aux familles pour participer à des événements artistiques et culturels programmés sur le département. Il a organisé des rencontres avec des professionnels de secteurs culturels variés et les a invitées à s'exprimer sur leur métier ainsi que leur pratique créative.

Par la découverte et la pratique, les différents intervenants ont contribué à éveiller la curiosité et la sensibilité des familles. Ils ont, dans les différents ateliers, développé leur autonomie et leur créativité.

Les activités artistiques ont participé à la construction des compétences (la culture humaniste), les compétences sociales et civiques, l'autonomie et l'initiative. La découverte des activités artistiques a été celle d'un processus de création, d'un questionnement esthétique, de la correspondance entre un geste et une intention.

Les familles ont développé une intelligence sensible au monde et une connaissance d'eux-mêmes, qu'ils ont pu exprimer dans le cadre des activités physiques (dances, échasses, etc.), orales (chant, théâtre, etc.) ou écrites (dialogues, etc.).

Ces pratiques conjointes ont favorisé l'éveil des talents. Les activités artistiques ont favorisé les démarches interdisciplinaires. Les différents intervenants ont garanti l'accessibilité de l'action (anonymat, aspects financiers, libre adhésion).

Les intervenants se sont appuyés sur trois dimensions : éducative, corporelle et artistique. Ils ont considéré les particularités et les potentiels de chacun et placé les participants comme acteurs de leur apprentissage.

Quelle démarche d'évaluation a été mise en œuvre ? Quels ont été les résultats de cette évaluation ?

- ✚ Un taux de présence très important tout au long du projet.
- ✚ Les salariés, les artistes, ont enregistré une forte implication de toutes les générations.
- ✚ Les partenaires se sont réunis régulièrement.
- ✚ Les familles ont été force de propositions dans l'organisation et dans les contenus

Quelles sont les perspectives d'évolution de cette action ?

Faire vivre les valeurs de la République à travers le développement d'un projet artistique d'envergure ne pouvant se développer que dans le cadre de mutualisations formalisées afin de lutter contre la fracture artistique et culturelle qui touche particulièrement **les familles résidant sur les trois quartiers prioritaires de la ville de Sedan.**

Concourir à tisser un lien social fondé sur une culture et des valeurs communes :

Liberté, égalité, fraternité, laïcité, refus de toutes les discriminations.

- ✚ Par la découverte et la pratique, contribuer à éveiller la curiosité, la sensibilité des familles.

- ✚ Proposer de nouvelles possibilités d'expression artistique personnelle au sein de projets collectifs.
- ✚ Solliciter les capacités d'innovation et d'expérimentation des habitants des trois quartiers prioritaires de la ville de sedan.
- ✚ Ouvrir sur l'environnement culturel (pôle culturel, médiathèque, spectacle...).

6-2. Compte rendu financier provisoire de l'action : ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Exercice 2015

CHARGES	Prévision	Réalisation	%	PRODUITS	Prévision	Réalisation	%
Charges directes affectées à l'action				Ressources directes affectées à l'action			
60 - Achat	14 118	24 220		70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises		18	
Prestations de services							
Achats matières et fournitures		149		74- Subventions d'exploitation²	38 492	35 689	
Autres fournitures Pédagogiques	14 118	24 071		État : (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))			
61 - Services extérieurs		54		- CAF Fonds Publics et Territoires	23 497	23 497	
Locations immobilières et immobilières				- CONTRAT DE VILLE	8 000	4 000	
Entretien et réparation				Région(s) :			
Assurance		54		-			
Documentation				Département(s) :			
Divers				-			
62 - Autres services extérieurs		6		Intercommunalité(s) : EPCI ³ ARDENNE METROPOLE		4 000	
Rémunérations intermédiaires et honoraires				-			
Publicité, publication				Commune(s) :			
Déplacements, missions		6		-			
Services bancaires, autres				Organismes sociaux (détailler) :			
63 - Impôts et taxes	402	275		-			
Impôts et taxes sur rémunération	402	275		Fonds européens			
Autres impôts et taxes				-			
64- Charges de personnel	19 883	13 696		L'agence de services et de paiement (ex CNASEA, emploi aidés)	6 995	4 192	
(Rémunération des personnels,	17 487	11 965		Autres établissements publics			
Charges sociales,	2 396	1 731		Autres privées			
Autres charges de personnel)				-			
65- Autres charges de gestion courante		65		75 - Autres produits de gestion courante fonds dédiés		5 384	
66- Charges financières				Dont cotisations, dons manuels ou legs			
67- Charges exceptionnelles				76 - Produits financiers			
68- Dotation aux amortissements et provisions				78 - Reports ressources non utilisées d'opérations antérieures			
Charges indirectes affectées à l'action				Ressources indirectes affectées à l'action			
Charges fixes de fonctionnement	6 378	5 360		Produits fixes de fonctionnement	2 289	2 585	
Total des charges	40 781	43 676		Total des produits	40 781	43 676	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES							
86- Emplois des contributions volontaires en nature				87 - Contributions volontaires en nature			
Secours en nature				Bénévolat			
Mise à disposition gratuite de biens et prestations				Prestations en nature			
Personnel bénévole				Dons en nature			
TOTAL	40 781	43 676		TOTAL	40 781	43 676	

La subvention de 8 000 € représente 18,31 % du total des produits :

(montant attribué / total des produits) x 100

2

L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

3

Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine.

6-3. Compte rendu financier de l'action : données chiffrées

Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :

6 % de répartitions des charges de la logistique soit salaire personnel service, poste de comptabilité, assurance, fournitures de bureau.

Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté :

Augmentation des achats : spectacle de Juillet 2015 assuré par un prestataire.
Diminution des salaires : départ d'un animateur en septembre.

Contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée⁴ ?

Observations à formuler sur le compte rendu financier de l'opération subventionnée :

Je soussignée Joëlle BASTIEN représentante légale de l'association CENTRE SOCIAL LE LAC certifie exactes les informations du présent compte rendu.

Fait, le 2 Mars 2016 à SEDAN

Signature

4

Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.